

Carte scolaire: il faut combiner choix des familles et tirage au sort pour réduire les ségrégations scolaires, selon deux chercheurs en économie

Deux économistes préconisent, pour lutter contre les inégalités scolaires et favoriser la mixité dans la composition sociale des établissements, un système d'affectation combinant choix des familles et tirage au sort, et de ne pas s'en tenir à la seule suppression de la carte scolaire. L'un, Fabien Moizeau, est professeur à l'université de Perpignan et membre de TSE (Toulouse School of Economics), l'école d'économie de Toulouse labellisée RTRA (réseau thématique de recherche avancée). L'autre, Jean-Christophe Vergnaud, est chargé de recherche CNRS à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris-I). Attentifs depuis quelques années aux problèmes des inégalités économiques, en particulier aux inégalités urbaines, ils ont orienté plus spécifiquement leurs travaux, en juillet dernier, sur la problématique de la carte scolaire, en utilisant les données disponibles pour l'école primaire. Ils répondent aux questions de l'AEF.

L'AEF: Sur quoi se fonde votre théorie?

Fabien Moizeau: Le débat "carte scolaire ou libre choix?" nous semble trop restreint. Il y a une autre alternative que d'opter pour la carte scolaire ou pas du tout. Notre proposition s'inspire de travaux, ceux d'Alvin Roth et de Tayfun Sonmez notamment, professeurs d'économie à Harvard et Boston, ainsi que d'expérimentations menées à Boston et New York. Nous partons d'un double constat. D'une part, dans un système d'affectation régi par la sectorisation, les familles développent des stratégies pour obtenir l'école de leur choix: soit en détournant la carte scolaire par des dérogations, soit en se logeant dans le secteur d'affectation. D'autre part, le libre choix creuse les écarts de niveaux entre bons et mauvais établissements en donnant la possibilité aux directeurs d'établissements de sélectionner leurs élèves. Ces deux principes d'affectation des élèves rendent problématique l'objectif d'un socle commun de connaissances. Pour nous, seule l'application d'un système de tirage au sort, donc le recours au hasard, permettrait de neutraliser ces stratégies ségrégatives qui sont le plus souvent adoptées par les familles favorisées et informées du fonctionnement du système scolaire.

L'AEF: Comment cela marcherait-il?

Fabien Moizeau: Les familles pourraient faire cinq choix, classés en ordre décroissant. Pour faire nos simulations, nous sommes partis d'hypothèses [qui reposent sur des constats d'études]: les parents classent les établissements d'une façon bien précise, sachant que les établissements les plus souhaités sont ceux où il y a le plus de favorisés - puisque ce sont ceux qui choisissent le plus fréquemment les meilleurs établissements -; autre postulat réaliste, pour tenir compte des coûts de transport des élèves les parents feront majoritairement leur choix, d'abord dans l'école où leur enfant est déjà inscrit, puis dans les quatre écoles les plus proches. La méthode consiste à repérer l'établissement qui enregistre le plus de premiers choix et à appliquer le tirage au sort si le nombre de candidats excède le nombre de places disponibles. Une fois les places affectées, cet établissement et les élèves qui l'occupent sortent du processus. Les familles n'ayant pas été sélectionnées se tournent vers leur second choix qui passe en tête de liste. Il faut alors à nouveau repérer l'établissement qui est le plus demandé. Le processus continue jusqu'à épuisement des établissements.

L'AEF: Votre théorie peut-elle s'appliquer n'importe où?

Fabien Moizeau: Nous pensons que ce système pourra neutraliser les effets ségrégatifs dans des zones où il y a une forte densité d'établissements, qui ne sont pas très éloignés les uns des autres, et où l'on trouve des sortes d'effets frontières, c'est-à-dire des différences fortes de composition sociale entre des quartiers voisins. À Paris où se côtoient des quartiers très contrastés, le tirage au sort devrait permettre d'atténuer la ségrégation permise par la carte scolaire. Nos simulations montrent que la ségrégation sociale dans les écoles pourrait être réduite d'un quart par rapport à l'existant. Nous ne prétendons pas avoir trouvé la solution miracle et il faut d'autres politiques éducatives pour combler le retard d'établissements situés dans des académies uniformément pauvres.

Jean-Christophe Vergnaud: Les problèmes de carte scolaire se posent surtout dans les grandes villes; ailleurs, les critiques sont plus rares, et les familles envoient les enfants dans l'école de leur secteur sans trop s'interroger. C'est surtout dans les grandes agglomérations que se produit la ségrégation sociale à l'école. Si le système proposé contribuait à réduire localement la ségrégation sociale, particulièrement dans les secteurs fortement marqués par des différences sociales, il ne pourrait la gommer totalement. À Paris, par exemple, le déséquilibre entre les arrondissements de l'ouest et du centre très favorisés et les quartiers du nord et de l'est plus pauvres resterait globalement inchangé. Réduire ce déséquilibre nécessiterait des déplacements importants peu envisageables compte tenu des frais de déplacements.

L'AEF: Comment avez-vous fait vos simulations?

Jean-Christophe Vergnaud: Notre travail s'est fondé sur les données fournies par le rectorat de Paris sur l'ensemble des écoles primaires publiques, ce qui représente 330 établissements et 75 000 élèves, sachant que ce sont les nouveaux arrivants, donc les CP, qui sont concernés par notre dispositif, soit environ 15 000 enfants. Nous avons pu travailler à la fois sur des informations concernant la composition sociale, avec trois grandes catégories, favorisés, moyens et défavorisés, des informations sur les effectifs et des informations sur les taux d'encadrement qui nous ont permis de calculer le nombre de places disponibles dans les écoles. Dans ce travail, nous n'avons pas fait de règles de priorité pour voir le maximum d'effets que pourrait avoir l'application d'un tel système. Mais dans l'organisation pratique, il faudrait sûrement introduire certaines règles de priorités.

L'AEF: Comment ce système pourrait-il être appliqué?

Jean-Christophe Vergnaud: On pourrait imaginer dans un premier temps une expérimentation en ciblant des zones, par exemple, où l'on sait qu'il y a une grosse "évaporation" d'enfants dans les établissements publics, ce qui est le cas à Paris où la part du privé est importante. Cela permettrait de voir si cela peut faire revenir les enfants du privé vers le public. Le principe de l'expérimentation est aussi intéressant parce que le thème de la carte scolaire est un sujet sensible. Ce serait un bon moyen de voir si le système peut être accepté, sachant en outre que le tirage au sort n'est pas apprécié en France.

Contacts:

- TSE, Fabien Moizeau, 05 61 12 85 49, fabien.moizeau@univ-tlse1.fr
- Université Paris-I, Jean-Christophe Vergnaud, 01 44 07 82 01, vergnaud@univ-paris1.fr